



**Association Secours Sud Fribourgeois
Assemblée des délégué-e-s**

Mercredi 9 octobre 2024, à 19h00, à Châtel-St-Denis

Membres présents

Selon liste annexée

Secrétaire PV

Sophie Richard Audino, assistante de direction ASSF

1 Constitution de l'assemblée

M. François Genoud ouvre l'assemblée et salue les participants, les membres de l'association, ainsi que les invités et les représentants de la presse.

M. Charles Ducrot, syndic de la commune de Châtel-St-Denis, souhaite à tous la bienvenue dans la caserne de la compagnie de cette localité. Il ajoute que celle-ci est une fierté pour la ville, qu'elle a été construite avec le cœur. Les sapeurs-pompiers tiennent une place importante à Châtel-St-Denis et les autorités sont heureuses de pouvoir mettre ce bâtiment à disposition de la nouvelle association des Secours Sud Fribourgeois.

Ce jour, 47 communes sont représentées, pour un total de 205 voix. La majorité est ainsi fixée à 137 voix. Parmi celles qui sont excusées, on peut citer Hauteville et Sâles. Quant à Grangettes, Gruyères et Rue, elles sont absentes sans s'être excusées au préalable.

Chaque représentant-e des communes a reçu un carton indiquant le nombre de voix dévolu à sa commune.

M. Francois Genoud désigne les scrutateurs de l'assemblée, soit MM. Armand Jaquier et Régis Magnin.

L'ordre du jour ainsi que la documentation qui ont été transmis aux délégué-e-s avant l'assemblée sont approuvés tel que proposés.

2 Procès-Verbal de l'Assemblée du 17 avril 2024

Le procès-verbal de l'Assemblée des délégué-e-s du 17 avril 2024, à Siviriez, a été transmis aux délégué-e-s avec les documents relatifs à cette séance. Celui-ci est soumis au vote.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des communes présentes.

3 Mot du Président

L'année 2024 a débuté par la cérémonie de promotion qui s'est déroulée à Bulle.

Les différents organes de l'association se sont réunis à plusieurs reprises avec différents objectifs de travail dont la préparation de l'assemblée des délégué-e-s, en avril dernier, en vue de l'approbation des comptes de l'association pour 2023. La commission dédiée à la nouvelle centrale des ambulances a également œuvré et la signature d'un protocole d'accord sous la forme d'une convention a abouti. Sa publication a été faite sur SIMAP et le délai de recours est fixé au 11 octobre prochain. Le rachat de la caserne de Rue est sur le point d'être finalisé et des discussions sont en cours pour l'achat d'autres casernes. En ce qui concerne les perspectives liées à de nouvelles constructions, le constat est le même pour toutes les associations : un manque de terrains disponibles et des contraintes en termes d'aménagement du territoire relatives à l'affection des zones rend les choses difficiles. A ce sujet, une séance qui a réuni l'ECAB, les présidents d'associations de secours, leurs administrateurs et commandants de bataillon, ainsi que les préfets non-présidents a récemment eu lieu. Le souhait d'activer rapidement une organisation de projet, avec le soutien de l'ECAB et sous l'égide de la Conférence des présidents d'associations de secours fribourgeois, a été formulé. Le but sera d'analyser la carte opérationnelle sous l'angle des synergies potentielles au-delà des frontières et de mener une réflexion sur les standards de temps d'intervention.

Dans un autre registre, le Règlement du personnel a été validé par le Comité de direction. Il est désormais en consultation auprès des autorités cantonales compétentes.

En résumé, le Comité de direction va poursuivre ses tâches. Trois fronts se dégagent pour l'heure, à savoir la nouvelle centrale des ambulances, les bases statutaires et réglementaires de l'association, notamment la taxe d'exemption, ainsi que les stratégies liées aux casernes.

Le Président remercie chacun pour le travail fourni et reste à disposition des uns et des autres si besoin était.

4 Budget de fonctionnement 2025

En préambule, M. Florian Dubail indique que la décision du Conseil d'Etat de ne pas indexer les salaires pour 2025 a eu un impact sur les comptes. Pour cette raison, le budget a été revu en prenant en considération cet élément et en soustrayant les montants qui avaient été initialement prévus pour les indexations des salaires du personnel de l'association. La nouvelle version du budget a été adressée aux communes avant l'assemblée.

a) Présentation partie Ambulances Sud

M. Florian Dubail procède à une présentation succincte du budget pour les ambulances étant donné que les documents y relatifs ont été envoyés aux communes au préalable.

Une légère augmentation d'environ CHF 50'000.-- est constatée.

En raison du retard de livraison des nouvelles ambulances, il y aura moins d'amortissement pour ce poste.

S'agissant des charges du personnel, seules les annuités ont été prises en compte, l'indexation initialement calculée étant supprimée comme indiqué précédemment afin de s'aligner sur les dispositions décidées par le canton vis-à-vis de son personnel pour 2025. D'autre part, les frais de formation qui n'ont pas eu lieu en 2024 sont reportés sur l'exercice 2025. L'acquisition de nouveau matériel (intubateurs équipés de caméra, par exemple) ou de machines doit être pris en considération. Ces équipements sont coûteux mais nécessaires à la pratique des ambulanciers. Enfin, des logiciels informatiques devront être acquis en 2025, notamment en lien avec la certification "qualité" qui doit être renouvelée. Pour rappel, cette dernière est indispensable afin de maintenir une autorisation d'exploitation.

Les revenus quant à eux sont prévus avec une légère hausse par rapport à 2024. C'est l'exercice 2023 qui a été pris en référence pour l'établissement du budget.

En définitive, la participation des communes est projetée à CHF 12,78 p/habitant, ce qui est moins qu'en 2024.

b) Présentation partie Bataillon Sud

Il y a moins de soldes qui ont été mises au budget 2025. Le personnel permanent est connu et au complet. Cette charge est donc désormais fixe.

S'agissant des charges, il faudra compter avec des amortissements en augmentation, ce qui s'explique avec le début des versements qui seront réalisés en 2025 pour la caserne de Rue. Le crédit d'investissement pour l'achat de tenues qui avait été voté aura également des incidences sur le poste des amortissements. Etant donné que cet objet n'a pas été finalisé en 2024, il a été reporté en 2025.

Quant aux revenus, ce sont les chiffres de 2024 qui ont été pris compte pour l'établissement du budget 2025.

En définitive, la participation des communes est projetée à CHF 15,84. p/habitant.

Enfin, la population a augmenté et on aurait pu s'attendre à prévoir plus de rentrées financières en 2025. Néanmoins, une clarification s'agissant de l'application des statuts et des discussions qui avaient eu lieu lors de leur élaboration a été nécessaire, les interpellations des communes membres ayant été nombreuses pour la taxe 2023. Ainsi, il a été décidé que la taxe dès 2025 serait facturée dès la 21^{ème} année, même si cela représentera une perte. Il semble en effet que c'était cette manière de faire qui avait été retenue dans les esprits lors de la création de l'association.

D'autre part, le subside de CHF 1.-- p/habitant qui était versé par l'ECAB pour soutenir la mise en œuvre du bataillon ne sera plus versée en 2025.

En définitive, la participation des communes est projetée à CHF 15.60 p/habitant, soit à peu de choses près le même montant qu'en 2024.

c) rapport de la commission financière

M. Laurent Menoud, président de la commission, fait lecture des points essentiels du rapport qui a été établi. Pour le surplus, il invite les délégué-e-s à se référer à ce dernier.

Le préavis de la commission est positif et recommande d'approuver le budget qui a été soumis aux communes membres.

d) Discussion

M. GENOUD ouvre la discussion au sujet du budget 2025.

La commune d'Attalens, M. Eliot Savoy, revient sur le courriel qu'il a adressé à la direction de l'association en lien avec la suppression des indexations de salaire. Il regrette en effet la décision de suivre les décisions cantonales. Il pense qu'on aurait pu s'en distancer et ne pas forcément les appliquer.

La commune de Granges (Veveyse), M. Savio Michellod, relève que les communes de la Basse-Veveyse ne sont pas très enthousiastes. Elles craignent en effet de devoir baisser leurs standards. Elle se sont fortement investies dans leur corps de sapeurs-pompiers pour prétendre à un haut standard de qualité. Et leurs craintes se confirment, notamment lorsque l'on voit la nouvelle gestion de service de piquet. Ces communes estiment que certaines décisions prises représentent de fausses économies.

Les communes vont pour leur part prendre certains frais à leurs charges (secouristes par exemple). Pourquoi cela ne pourrait-il pas être le cas aussi pour les sapeurs-pompiers ?

Pour montrer leur mécontentement, certaines communes refuseront ainsi le budget 2025.

Au sujet des samaritains, M. Francis Mirante précise que cette prestation dépend des autorités cantonales et non pas du service des ambulances.

La commune de Riaz, M. Jean-Daniel Bosson, indique que le conseil communal a validé en séance de conseil le budget 2025 il y a quelques semaines déjà. Dans le cas de figure qui nous occupe, le budget est à la baisse mais cela aurait pu être gênant si cela avait concerné une augmentation. M. François Genoud entend tout à fait cette remarque. L'association a souhaité être transparente mais il faut reconnaître que cela est délicat, notamment d'un point de vue démocratique.

e) Approbation

La parole n'est plus sollicitée par l'assemblée.

Par conséquent, il est passé au vote.

<u>Vote</u>		
OUI	:	196 voix
NON	:	9 voix
Abstention(s)	:	0 voix

Cet objet est adopté à la majorité.

5	Budget des investissements 2025
----------	--

a) Acquisition d'une ambulance pour un montant de CHF 330'000.–

M. Florian Dubail réitère le besoin que l'on a de procéder à l'achat d'une nouvelle ambulance chaque année. Les véhicules roulent énormément au vu du territoire à couvrir. D'autre part, actuellement deux véhicules ont été commandés et les délais de livraison sont conséquents. A ce jour, aucune date n'a été avancée. Les garanties des véhicules actuels ont été prolongées afin de pallier au mieux les imprévus et pouvoir économiser autant que faire se peut.

b) Rapport de la commission financière

M. Laurent Menoud indique que le préavis de la commission est favorable (cf. annexe).

c) Discussion

La parole n'est pas sollicitée par l'assemblée.

d) Approbation

Vote

OUI	:	205 voix
NON	:	0 voix
Abstention(s)	:	0 voix

Le crédit d'investissement est accepté à l'unanimité.

6 Présentation du plan financier 2025 - 2029

M. Florian Dubail présente le plan financier, très épuré. Certains investissements ont été planifiés en 2024 mais seront décalés en 2025. Aucune dépense n'a donc eu lieu encore pour certains objets. Le coût projeté pour les communes en 2025 s'élève à CHF 12,78 p/habitant, y compris les constructions, notamment la nouvelle centrale des ambulances (CHF 5.-- p/habitant). Cela permet ainsi aux communes de faire leurs propres projections. Pour le Bataillon Sud, des augmentations surviendront également mais plus tard en fonction des nouvelles constructions éventuelles. Mais là aussi, des chiffres sont articulés et à disposition des communes afin qu'elles puissent faire leurs propres projections budgétaires.

La parole n'est pas sollicitée s'agissant de ce point.

7 Désignation de l'organe de révision 2024-2026

Un appel d'offre a été réalisé par la direction de l'association. Au terme de celui-ci, trois sociétés ont soumis une offre :

Fiduciaire	Date de l'offre	Montant	Remarque
Hervest Fiduciaire SA Ch. Bosquets 32 1618 Châtel-St-Denis	18.07.2024	entre CHF 7'000.00 et CHF 8'000.00, hors TVA	Temps estimé: 2 collaborateurs durant 2 jours
Fiduciaire Marc Gobet SA Grand-Rue 35 1680 Romont	23.07.2024	CHF 7'900.00, hors TVA	Montant forfaitaire
Fidubor SA Rue Lécheretta 37 1630 Bulle	23.08.2024	CHF 3'800.00, hors TVA	Montant forfaitaire - révision pour années 2024, 2025 et 2026 Présence dans locaux SSF: max. 2 jours
Fiduciaire Révigest SA Rue de Vevey 178 1630 Bulle	06.08.2024	Renonce à soumettre une offre	N'effectue pas de révision pour les communes et associations de communes

De l'avis de la Commission financière, la société Fidubor SA, qui a soumis l'offre la moins onéreuse, manquera d'indépendance, cette dernière étant en réalité une filiale de l'ancien organe de révision de l'association.

La commission propose ainsi aux délégué-e-s la société GF Audit SA, à Granges-Paccot, pour un montant de CHF 6'000.-- annuel, offre qui est toujours moins chère que les deux candidats restants.

La parole n'est pas sollicitée par l'assemblée.

Par conséquent, la proposition de la Commission financière est soumise au vote.

Vote

OUI	:	205 voix
NON	:	0 voix
Abstention(s)	:	0 voix

La société GF Audit SA est ainsi retenue à l'unanimité.

8	Taxe d'exemption - Sondage
----------	-----------------------------------

À la suite de l'assemblée des délégué-e-s du 17 avril 2024, lors de laquelle la commune de Châtel-sur-Montsalvens, notamment, a questionné la taxe d'exemption et les critères d'exonération applicables, un sondage a été envoyé à toutes les communes membres.

Un retour à ce sujet sera fait lors de la présente assemblée. Cela sera toutefois purement informatif, aucun débat de fond ne sera effectué pour l'heure. En effet, le Comité de direction n'a pas encore eu le temps de se saisir des résultats. Ce sujet sera repris lors de ses prochaines séances et par la Commission de gestion également.

45 communes sur 52 y ont répondu, ce qui est un bon résultat de participation. M. François Genoud présente les résultats. On peut d'ores et déjà constater qu'une grande majorité des communes demandent certaines modifications qui pourraient amener à une refonte des statuts. M. François Genoud précise que si cela devait être le cas, cela serait certainement pour la prochaine législature.

S'agissant de la question qui a été posée par rapport à un critère d'exonération qui serait appliqués aux mères ayant des enfants à charge de moins de 12 ans, les retours sont principalement négatifs.

La Commune de Châtel-sur-Montsalvan, M. Eric Barras, remercie le Comité de direction d'avoir réalisé ce sondage. Il estime qu'il représente une bonne base de travail et espère que ces résultats seront utilisés de la meilleure des manières.

9	Ambulances Sud / Bataillon Sud - Informations
----------	--

Ambulances

M. Francis Mirante présente succinctement le projet de la nouvelle centrale des ambulances. Une visite à la centrale de Neuchâtel ainsi que des manœuvres avec les véhicules à l'intérieur des casernes de Châtel-St-Denis et Rue ont appelé à modifier les plans initiaux. Quelques photos et plans sont présentés aux délégué-e-s. La nécessité de six pistes pour les véhicules se justifient afin d'assurer des disponibilités adéquates. Elles permettront également de pouvoir conserver et utiliser les ambulances plus longtemps.

Pompiers

M. Laurent Surchat donne quelques données statistiques. A titre de comparaison, il relève qu'en 2024, il y a eu moins d'interventions pour des feux qu'en 2023. La prévention explique pour beaucoup cette baisse. Les déclenchements d'alarme automatique non justifiés sont également en diminution, ce qui est bienvenu. A l'inverse, les interventions pour des inondations ont été plus nombreuses, encore, tout comme les désincarcérations.

Les effectifs au jour de l'assemblée se montent à 940 pompiers.

En 2024, on a pris acte de 43 démissions.

La proportion hommes / femmes ne change pas.

Le renouvellement des véhicules se fait régulièrement. Pour rappel, ceux-ci sont la propriété de l'ECAB.

Pour l'année 2024, ce sont 1'356 événements de formation qui ont eu lieu.

M. Laurent Surchat revient enfin sur l'exercice qui a été organisé à la CIMO en 2024.

La commune de Châtel-sur-Montsalvens, M. Eric Barras, se dit surpris par les démissions. Qu'en est-il du coût de formation pour ces sapeurs-pompiers démissionnaires ? Est-ce que cela représente beaucoup financièrement ?

M. Laurent Surchat signale que ces départs sont en partie liés à des déménagements et à l'âge. Le taux de personnes qui démissionnent après un court laps de temps parce que l'intérêt n'était pas réel ou que ce n'était pas ce qui était imaginé par les volontaires est par ailleurs faible. En moyenne suisse, le temps d'incorporation est de 7 ans. Dans le Bataillon Sud, la moyenne est un peu plus élevée, ce qui s'explique par le fait que nous mettons bien en garde les candidats face à l'investissement qui leur sera demandé. Ce point est abordé dès le recrutement. L'activité est également valorisée, ce qui donne l'envie de rester plus longtemps. M. Laurent Surchat précise qu'une formation de base coûte CHF 5'000.-- sur 5 ans. Il est néanmoins difficile de chiffrer « le manque à gagner » pour ceux qui nous quitte avant. Il faut également penser à ceux qui intègrent notre bataillon et qui ont été formés ailleurs.

Ce qui change chez nous, c'est attirer l'attention des demandeurs sur l'investissement qui leur sera demandé, travailler là-dessus dès le recrutement. Enfin, valoriser l'activité pour donner l'envie de rester plus longtemps.

La commune d'Ursy, M. Régis Magnin, se questionne quant à savoir s'il y a des jeunes sapeurs-pompiers dans les nouveaux arrivants. M. Laurent Surchat lui répond qu'il y a toujours un ou deux jeunes qui sont issus des JSP. C'est un axe à valoriser et une attention particulière y sera portée à l'avenir.

10	Divers
-----------	---------------

Commune de Granges (Veveyse) - M. Savio Michelod

M. Savio Michelod revient sur les temps d'intervention des ambulances jusqu'à sa commune et sollicite la production de statistiques.

Il souhaite également savoir qui s'occupe du service des défibrillateurs. Il lui est répondu que ce service est assuré par l'association « First Responders ».

Enfin, s'agissant du recrutement, M. Savio Michelod se questionne quant à l'obligation qu'auraient les communes à faire suivre les indications (flyer d'info avec dates et modalités) transmises par les Secours Sud Fribourgeois. M. Laurent Surchat relève que les statistiques démontrent clairement que les personnes qui se rendent à la soirée de recrutement répondent à l'invitation qui leur a été adressée par leur commune. La consultation du commandant de la compagnie dont dépend une commune qui viendrait à se demander si elle souhaite informer ses citoyens, pour connaître les besoins en effectifs, serait éventuellement pertinente. Une réflexion pourrait être menée à ce sujet. A suivre...

Commission financière

La commission financière indique qu'elle a constaté que les factures en souffrance relatives à des débiteurs douteux étaient en augmentation. Elle sollicite ainsi qu'un suivi et des relances soient réalisés régulièrement en cas d'actes de défaut de biens, notamment. Une procédure devra être établie.

Commune de La Verrerie - M. Marc Fahrni

Il revient sur la réévaluation de la carte opérationnelle des interventions « feu » et le fait que la base de Grattavache puisse être fermée à court ou moyen terme. Dans cette éventualité, il se demande dans quelle mesure un « first responder » pourrait y être placé. Il remercie la direction de l'association d'y être attentive le moment venu.

M. François Genoud en prend note. Il rappelle toutefois que les standards liés aux temps d'intervention sont calculés du domicile / place de travail à la caserne et non pas de la caserne au lieu d'intervention.

Commune de Vuadens - M. Sébastien Meyer

Il souhaite savoir si les rapports d'intervention relatifs aux interventions sur les communes sont possibles à obtenir. M. Laurent Surchat lui répond que cela n'est pas le cas étant donné que c'est l'ECAB qui en est responsable. Il confirme qu'auparavant, les rapports étaient transmis aux communes. Avec la réforme, l'ECAB n'a pas souhaité poursuivre cette transmission. M. Laurent Surchat n'a toutefois pas de base légale à donner à ce sujet.

Commune de Châtel-St-Denis - M. Charles Ducrot

Il profite de rebondir à la remarque de M. Sébastien Meyer. Il estime en effet dommage que les communes n'aient plus ces informations qui sont importantes pour elles dans le cas où des mesures particulières découlant de ces incidents devraient être prises. M. Laurent Surchat en prend note et estime tout à fait légitime que les communes aient accès à ce type d'informations. Il ajoute que des discussions avaient eu lieu lors de la création des bataillons mais l'ECAB n'a pas voulu entrer en matière et confirmé que seuls les préfets seraient désormais automatiquement avisés. Il peut rapporter cette question à l'ECAB, mais il invite la Commission cantonale de défense incendie et de secours (CDIS) à en faire de même.

M. François Genoud

S'agissant des « Rapid Responder » et leur mise en œuvre, aucune information n'a encore été donnée par les autorités cantonales. La direction de l'association a interpellé ces dernières et reste dans l'attente d'un retour. Il nous a juste été assuré que les services concernés seraient consultés et impliqués dans la démarche.

Commune d'Attalens - M. Eliot Savoy

Il fait part de ses craintes relatives à la gestion des effectifs des sapeurs-pompiers. A force de « faire du tri » pour les diminuer, M. Eliot Savoy prévoit qu'il y aura des problèmes, notamment vis-à-vis du paiement de la taxe d'exemption. Pour lui, cela va finir par "coincer". M. Laurent Surchat lui répond que les critères de sélection prévalent. Une équité relative est appliquée et n'importe qui peut se présenter au recrutement même s'il n'a pas reçu d'information de la part de la commune.

Il rappelle également que c'est le canton qui a établi les effectifs minimums et maximums, la marche de manœuvre des bataillons est donc faible. Une attention particulière est portée aux sapeurs-pompiers qui participent moins depuis un certain temps. Pour ceux-ci, la situation est examinée pour déterminer si un maintien dans les effectifs est justifiée.

Commune de Granges (Veveyse) – M. Savio Michelod

Il rejoint son collègue, M. Savoy, sur la question de la gestion des effectifs. Que faire en cas de refus ? Qu'en est-il alors de l'obligation de servir ? Il lui est répondu que l'incorporation n'est pas un droit, que des critères de sélection doivent être remplis. Tout le monde peut se présenter, mais il ne sera pas forcément sélectionné.

Ambulances Sud

Le service des ambulances fêtera ses 20 ans le samedi 23 novembre 2024. Une invitation pour les familles des collaborateurs et les représentants des communes est remise à chacun ce soir.

Agenda

Cérémonie de promotion des Secours Sud Fribourgeois

- vendredi 31 janvier 2025, à Attalens

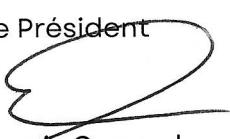
M. François Genoud transmet la date de la prochaine assemblée :

- mercredi 7 mai 2025, en Gruyères
- mercredi 8 octobre 2025, en Glâne

La parole n'étant plus sollicitée, M. François Genoud remercie les participants pour la bonne tenue des débats. La commission financière est également remerciée pour son travail fourni et détaillé.

Enfin, il invite tout un chacun à partager le verre de l'amitié.

La séance est levée à 20h35

Le Président

François Genoud
Préfet

Le secrétaire

Florian Dubois
Administrateur

Commission financière de l'ASSF
Législature 2021-2026

Rapport de la commission financière à l'assemblée des délégué·e·s de l'association des Secours Sud Fribourgeois du 9 octobre 2024

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

La commission financière a été reçue par M. Dubail, administrateur de l'ASSF, Mme Vuichard, comptable, et M. Wicht, président de la commission de gestion, le 25 septembre pour une lecture détaillée du budget 2025.

La commission remercie M Dubail et Mme Vuichard pour leur disponibilité et les nombreuses explications transmises.

4220 Service des Ambulances

Chiffres clefs

6'236'300.00 CHF de charges dont :

- 4220.3010.01 : Salaires du personnel 3'750'000.- CHF (60.1%),

6'236'300.00 CHF de revenus dont :

- 4220.4220.01 : Interventions primaires 4'400'000.- CHF (70.6%)
- 4220.6900.00 Contributions des communes membres 1'476'300.- CHF (23.7%)

Qui ensemble représentent 94.2% des revenus

301 Salaire personnel administratif et exploitation

La ComFin prend note d'un adaptation budgétaire de 2% pour compenser le renchérissement, tout en demandant au comité de tenir compte des chiffres les plus récents pour une adaptation au plus près de l'évolution du cout de la vie sur la salaires 2025.

Conclusion compte 4220 Service des Ambulances

Le budget proposé pour 2025 est stable comparativement avec le précédent. Le coût par habitant est en légère diminution, passant de CHF 14.41 à CHF 13.54

Comme pour les années précédentes, la commission financière préconise de rembourser aux communes tout excédent de produits provenant d'exercices précédents.

La commission financière prévoit favorablement le budget 2025 des ambulances.

La ComFin suggère que pour les futurs budgets les postes importants et particulièrement les salaires et les charges qui en découlent fassent l'objet d'une évaluation plus précise et que les potentielles économies seraient les bienvenues.

1500 Défense Incendie et Secours

Il s'agit du troisième budget du bataillon sud, ce qui permet une comparaison avec les budgets précédents et des comptes du premier exercice.

Chiffres clefs

6'941'500.00 CHF de charges dont :

- 1500.3010.01 : Salaires du personnel 1'220'000.- CHF (17.6%)
- 1501.3160.00 : Loyer des bâtiments PA 985'000.- CHF (14.2%)
- 1503.3010.01 : Soldes d'exercices et cours régionaux 1'190'000.- CHF (17.1%)

Qui ensemble représentent 48.9% des charges.

6'941'500.00 CHF de revenus dont :

- 1505.4612.00 : Taxes d'exemption 4'267'500.00 CHF (61.5%)
- 1505.4632.00 : Contributions des communes membres 1'729'600.00 CHF (24.9%)

Qui ensemble représentent 86.4% des revenus.

301 Salaires personnel et soldes

La commission financière avait signalé lors des budgets précédents un point d'attention sur les charges salariales, cela reste d'actualité.

La ComFin prend note d'un adaptation budgétaire de 2% pour compenser le renchérissement, tout en demandant au comité de tenir compte des chiffres les plus récents pour une adaptation au plus près de l'évolution du coût de la vie sur la salaires 2025.

463 Dédommagements de collectivités publiques

La charge financière directement supportée par les communes augmente de 2.0%, ce qui correspond à l'augmentation de la population.

Investissements

La commission relève qu'un tableau de suivi des investissements a été mis en place.

1. Acquisition d'une nouvelle ambulance

La commission a été informée du besoin pour le Service des ambulances de renouveler une ambulance chaque année.

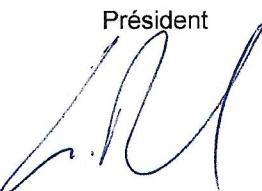
La commission donne un préavis favorable à cet investissement.

En conformité avec l'art. 72, lettre b) de la Loi sur les finances communales (LFCo), nous proposons à l'assemblée des délégué·e·s d'approuver l'investissement « Acquisition d'une nouvelle ambulance » tel qu'il vous a été présenté ce jour.

Châtel-St-Denis, le 6 octobre 2024

AU NOM DE LA COMMISSION FINANCIÈRE DE L'ASSF



Laurent Menoud
Président




Eric Barras

Secrétaire

Conclusions compte 1500 Défense Incendie et Secours

Le budget proposé pour 2025 est en légère augmentation par rapport au précédent. Le coût par habitant est en légère diminution de CHF 57.13 à CHF 54.95, expliqué en partie par un prélèvement au capital de 150'000 CHF (provenant de l'excédent d'un exercice précédent).

La commission financière préavise favorablement le budget 2025 du bataillon sud.

La ComFin suggère que pour les futurs budgets les postes importants et particulièrement les salaires et les charges qui en découlent fassent l'objet d'une évaluation plus précise et que les potentielles économies seraient les bienvenues.

Concernant la gestion du portefeuille des assurances, la commission financière recommande une révision régulière des contrats, au besoin avec l'aide de professionnels du domaine.

Quant à la gestion des créances voire des ADB (actes de défaut de bien), la commission financière recommande la mise en place d'un processus de suivi régulier.

Conclusion budget 2025

En conformité avec l'art. 72, lettre b) de la Loi sur les finances communales (LFCo), nous proposons à l'assemblée des délégué·e·s d'approuver le budget de fonctionnement 2025 tel qu'il vous a été présenté ce jour.
